



RÈGLEMENT LA COURSE DES PETITS GUERRIERS

Art. 1 : DATE ET NATURE DE L'ÉVÉNEMENT

La Course des Petits Guerriers est une compétition virtuelle d'une distance de 135 kilomètres, à réaliser en marchant ou en courant en une plusieurs fois, et n'importe où pourvu que le parcours choisi soit adapté et sûr.

- Courez (ou marchez) autant de fois que vous le voulez.
- Seules les activités effectuées entre le 15 avril et le 15 juin 2025 seront prises en compte.

Art. 2 : ORGANISATEURS

La Cours des Petits Guerriers est organisé par :

Martin Brower France (site de Rosières-Aux-Salines) et L'université de Lorraine
14 rue Émile Maugras, 54110 Rosières-aux-Salines / 23 Bd Albert 1er, 54000 Nancy
JRemetter@martinbrower.com / romaric.gilbay7@etu.univ-lorraine.fr

Art. 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

A- Catégorie d'âge

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non, à partir de la catégorie minime, nés en 2010 ou avant. Il est indiqué que les coureurs participant à la compétition le font sous leur propre et exclusive responsabilité.

B- Droit d'inscription

Tous les acteurs de cette épreuve s'engagent en s'inscrivant sur la plateforme Sports'N Connect dédiée aux inscriptions de la Course des Petits Guerriers.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du vendredi 11 avril à partir de 15h00 jusqu'au dimanche 15 juin à 10h.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Des packs d'inscriptions sont proposés à 8€ / 10€ TTC :

- Inscription à la course virtuelle
- Classement live
- Participation à un tirage au sort pour chaque finisher de 20km sur 135km de la course pour gagner une dotation.
- 8€ étant le tarif destiné aux étudiants

Ces montants d'inscription permettent de prendre en compte les coûts de gestion de la plateforme d'inscription. La société de gestion s'occroie un versement de 2 euros HT sur chaque inscription à la course virtuelle, le reste de la somme étant redonné à la Maison au fond du Coeur de Strasbourg. Une possibilité de verser des dons additionnels lors de l'inscription s'ouvre à tous.

C- Assurance

Tous les inscrits déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. C'est une compétition en ligne, non encadrée par l'organisateur. Tous les inscrits participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. La réalisation d'une distance de 135 km (en plusieurs fois) demande un entraînement adapté, tous les participants doivent être sûrs de leur état de bonne forme physique pour réaliser cette course. En souscrivant à la course, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité.

Ils dégagent aux organisateurs **Martin Brower France & L'Université de Lorraine** de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de cette course connectée.

Art. 4 : DONNEES D'ACTIVITES

Les participants enregistreront les données de leurs activités relatives à la Course des Petits Guerriers à l'aide de leur dispositif numérique personnel. Aucun chronométrage officiel ne sera réalisé. Après avoir connecté son dispositif personnel de tracking avant l'événement, ces données d'activité seront automatiquement importées sur la plateforme du prestataire technique ce qui permettra la validation de la performance. La présentation des temps du 135 km ne constitue pas un classement homologué par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme).

L'organisateur de la Course des Petits Guerriers se réserve la possibilité de réaliser des contrôles, en partenariat avec la plateforme prestataire, sur les performances qui pourraient lui apparaître suspectes.

Dans ce cas, l'organisateur se réserve la possibilité de supprimer toute performance suspecte et de désinscrire le participant du classement général et du tirage au sort.

Art. 5 : LOTS

Les arrivants pourront tenter de remporter grâce à leurs résultats des lots de nos partenaires. **Une** expérience inoubliable en famille ou entre amis sera remporté pour le

meilleur sprinteur atteignant en premier la distance de 135km. Un lot sera également remporté pour le participant ayant parcouru la plus grande distance sur la période. Les finishers d'au moins 20km sur le challenge participeront tous à un tirage au sort pour tenter de remporter une paire de running d'environ 250 euros. La liste des lots sera communiquée sur la page d'inscription à la Course des Petits Guerriers.

Art. 6 : SECURITE & MEDICAL

La participation à la Course des Petits Guerriers peut s'effectuer partout en France, dans le monde, de façon libre, dans le respect de l'utilisation des lieux en vigueur sur le territoire où l'activité est réalisée (code de la route notamment). Chaque participant devra avoir pris ses dispositions de façon à réaliser la distance dans des conditions optimales. Il conviendra donc de prendre en compte notamment les conditions climatiques et ses capacités physiques personnelles, et d'adapter son activité en fonction.

Art. 7 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

A. Classements

Classement : Fait selon l'application Runnig Heroes.

B- Récompenses

Des dotations récompenseront les vainqueurs et des participants tirés au sort.

C- Publication des résultats

Les résultats provisoires seront publiés sur la plateforme de notre partenaire technique Running Heroes et mis à jour tout au long de l'épreuve.

Les résultats définitifs et officiels seront publiés sur la landing page La Course des Petits Guerriers sur l'app ou le site de Running Heroes.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces supports en cas de motif légitime.

Art. 8 : EXCLUSION

La Course des Petits Guerriers est interdite à tous les engins à roue(s).

Art. 9 : DROIT À L'IMAGE

Par votre inscription à La Course des Petits Guerriers, vous autorisez expressément Running Heroes, l'organisation, ainsi que ses ayants-droit (tels que les partenaires et médias) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la course connectée en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions

judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art. 10 : DONNEES PERSONNELLES

Données collectées: En vous inscrivant à La Course des Petits Guerriers, vous êtes amenés à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription. Ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité par Running Heroes. Running Heroes collecte ces données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte le cas échéant ;
- Fournir les informations et les options choisies
- Lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des services proposés par Running Heroes.
- Envoyer des e-mails ou des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations
 - Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à La Course des Petits Guerriers.
 - Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que nous vous communiquerons.
 - Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres événements partenaires qui pourraient vous intéresser
 - Permettre la gestion marketing et la promotion des services que nous proposons ;
 - Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de La Course des Petits Guerriers.
 - Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci ;
 - S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables ;
 - S'assurer de la bonne exécution de La Course des Petits Guerriers grâce à notre « Brigade Antitriche »
 - Vous informer de vos résultats.
 - Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données.

Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant la plateforme Running Heroes :

- Par mail à l'adresse hello@sportsnconnect.com
- Ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Sports'NConnect a 58 rue Maréchal Joffre, 13300, Salon de Provence

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48h -jours ouvrables, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

Art. 11 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le participant s'engage à ne pas abandonner de matériel, ou jeter de déchets sur la voie publique lors de l'épreuve.

Article 12 - LITIGE

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit aux organisateurs aux adresses suivante :

JRemetter@martinbrower.com / romaric.gilbay7@etu.univ-lorraine.fr

Cette demande doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse, préparée avec les noms et adresse du destinataire, dans un délai de 30 jours après la course.

Toute contestation devra être produite devant le tribunal compétent.

Art. 13 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement